

DÉCISION N° 2022-272 J

(abroge la décision 2022-164J en date du 16 août 2022)

Objet : Décision portant délégation de signature de Madame Claire Rossi.

La directrice de l'université de technologie de Compiègne,

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts de l'établissement,

Vu l'arrêté de madame la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 18 novembre 2022, portant nomination de M^{me} Claire Rossi aux fonctions de directrice de l'UTC à compter du 8 décembre 2022,

Vu la note d'organisation de l'université de technologie de Compiègne,

DÉCIDE

Article 1 : champ de la délégation :

En son absence, M^{me} Claire Rossi, directrice de l'UTC, donne délégation de signature à M. Jean Pieri, directeur général des services, à l'effet de signer :

- Toute mesure relevant de l'exécution du budget de l'établissement,
- Tout document administratif et contrat concernant les domaines de compétences relevant des attributions de la directrice de l'UTC.

Article 2 : prise d'effet de la présente décision

Les dispositions de la présente décision prennent effet à compter du 8 décembre 2022 et prendront fin, au plus tard, en même temps que le mandat du délégué ou du déléguataire.

Article 3 : affichage de la présente décision

Ces dispositions sont portées à la connaissance des personnels et des usagers par une publication sur le site internet de l'établissement, dans un espace dédié et affichées de manière permanente au sein de la direction.

Article 4 :

Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision.

La directrice de l'UTC,

Claire Rossi

Original : service des affaires générales et juridiques
Copies : service/département/direction concerné(e)s
direction des affaires financières
agent comptable
intéressé(e)
rectorat
générale
Diffusion : rubrique actes réglementaires



SIGNATURE DES PERSONNES AYANT RECU DÉLÉGATION DE SIGNATURE :

Directeur général des services
M. Jean Pieri

